

Commission : Conseil des Ministres de l'Économie et des Finances

Problématique : Vers un protectionnisme européen ? Faut-il protéger le marché européen de la concurrence internationale pour faire face aux conséquences de la crise du COVID-19?

Auteur : Italie

La République italienne est entrain de traverser une crise gouvernementale depuis mardi dernier (26 janvier 2021). Le Gouvernement de coalition, dirigé jusqu'à la semaine dernière par Giuseppe Conte, était formé par une administration progressiste, socio-démocrate et fortement européiste. Jusqu'à la formation d'un nouveau Gouvernement, le représentant de la troisième puissance économique de l'UE dans le Conseil des Ministres de l'Économie et des Finances continuera à être monsieur Roberto Gualtieri.

On peut définir le protectionnisme comme l'ensemble de mesures mises en place avec le but d'assurer le développement des acteurs économiques locaux (entreprises, petits producteurs, etc...) en limitant l'impact des acteurs économiques externes (grandes multinationales, producteurs étrangers, etc...). Ces politiques peuvent prendre la forme de barrières tarifaires ou non-tarifaires. Donc, va-t-on vers un protectionnisme européen? Faut-il protéger le marché européen de la concurrence internationale pour faire face aux conséquences de la crise du COVID-19?

D'après la législation en vigueur, aucun pays membre pourra mettre en place ce type de contraintes aux acteurs économiques provenant d'autres pays de l'UE, mais si à ceux provenant des pays externes à la communauté économique européenne. Le protectionnisme met en jeu un vaste débat qui consiste à balancer les pour et les contre de ce modèle. Il est vrai qu'une limitation de l'activité économique des acteurs étrangers, notamment lorsque ceux-ci viennent des grandes puissances (États-Unis, Chine), permet aux producteurs locaux de se développer dans le marché sans aucun risque en ce qui concerne la concurrence des grandes multinationales (parfois supérieures dans certains secteurs comme celui de la technologie : exemple des GAFAM) ou des producteurs provenant de pays pratiquant le « dumping fiscal » (une charge fiscale faible souvent accompagnée de conditions de travail moins bénéficiaires pour les employés et des critères environnementaux, ou sanitaires, plus relâchés). Les conséquences négatives de ces politiques sont les suivantes : le pouvoir d'achat des consommateurs descend face au manque de compétitivité concurrentielle, puis les pays n'ayant pas un secteur productif développé (comme peut l'être le technologique en Europe) risquent de ne pas pouvoir accéder, convenablement, à des biens et des services précis. L'Italie, en occurrence, est un pays industriel (un secteur représentant le 21.4% du PIB) dont la plupart des exportations ont comme destinée le marché allemand (12% des exportations totales) et français (10%) mais aussi des pays hors UE comme les États-Unis (10%), la Suisse (5%) ou le Royaume-Uni (5%). Par rapport aux importations, l'Italie a beaucoup d'échanges avec les pays membres de l'UE (comme c'est logique : notamment avec l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et l'Espagne) mais il est important de noter que 31.7 billions d'euros sont reçus en importations chinoises dans le pays. Le protectionnisme, à n'importe quel niveau, pourrait endommager fortement cette capacité d'échange internationale qu'à l'Italie. Cependant, si nous prenons en compte la situation du Covid-19 il est important de remarquer que l'Italie est le pays de l'UE le plus affecté par la pandémie (du point de vue sanitaire)... 93% du secteur manufacturier a été paralysée et d'après l'*Istituto Nazionale di Statistica* le PIB de l'Italie a diminué de -8.3% en 2020... tous les secteurs productifs italiens se sont donc fragilisés face à une concurrence internationale pas si désavantagée.

Les derniers gouvernements italiens ont eu une approche plutôt libérale en ce qui concerne le commerce international. Lors de la présidence italienne du G7 (2017), le président du Conseil Paolo Gentiloni a affirmé qu'« il faut envoyer un message sur l'importance du commerce international contre toute tentation protectionniste ». Le prédécesseur de monsieur Gualtieri, Giovanni Trilla, affirma lors d'un dialogue financier Italie-Chine (Milan, 2019) que les politiques protectionnistes "ne profitent pas à l'économie, mais portent généralement préjudice aux pays

qui les pratiquent »... dans ce même événement le Président du Conseil Conte affirma que son gouvernement mènera des « réactions contre-protectionnistes ». L'actuelle administration continue avec cette ligne de défense du libre-échange malgré la crise sanitaire : lors du début de la présidence allemande du Conseil de l'UE (juillet 2020) le Ministre Gualtieri a proposé de faire de l'Europe la représentante dans le monde d'une « troisième voie ». Pour l'Italie, le libre échange est positif pour tous les territoires adhérant à ce modèle lorsque celui-ci est régulé et encadré dans une législation multilatérale. L'Italie défend donc un libre-échange au niveau européen (et au niveau mondial à travers des institutions comme L'OMC) qui soit respectueux envers des règles communes à établir : le marché européen ne devrait être ouvert qu'aux producteurs respectant les critères environnementaux préétablis, ainsi que les conditions de travail négociées (pour éviter la délocalisation des entreprises il faut négocier les mêmes conditions de travail dans le plus de territoires possibles). De plus, il faut éviter la pratique du « dumping fiscal » aussi bien dans l'UE (Irlande, Europe de l'Est, etc..) comme en dehors de l'UE, en établissant des politiques fiscales communes.

À cause de ces nombreuses crises politiques qui la font passer d'une administration à une autre, l'Italie a une position très complexe par rapport au protectionnisme. En l'occurrence, l'Italie n'a toujours pas ratifié la CETA à cause des problèmes que ce traité peut causer aux agriculteurs italiens, mais a cependant accepté des nombreux accords d'investissements communs avec Pékin, ouvrant le marché européen aux producteurs chinois et vice-versa. En ce qui concerne la situation sanitaire, l'Italie n'a pas mis en place des mesures pour limiter l'arrivée de produits importés. Le Gouvernement a cependant choisi un autre cadre d'actuation : des aides publiques aux entreprises italiennes et européennes ont été offertes (*Decreto Liquidità* en Italie puis *Recovery Fund* au niveau européen).

En conclusion, l'Italie a (pour l'instant) une administration fortement européiste qui croit au multilatéralisme et à la capacité de l'Union Européenne de mettre en place des politiques de libre-échange dans le but ultime de permettre des échanges plus soutenables, plus sociaux, plus équilibrés et plus égalitaires. La forte dépendance de l'économie italienne face au commerce international nous mène à défendre avec conviction que l'on devrait parler d'un « libre-échange régulé par l'Europe » au lieu de « protectionnisme européen ».